DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/271 :
Trail Urbain de Saint-Pierre, vote de subvention à l'association Oxyjeunes

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740104-20261027-2026-6-271-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/271 : Trail Urbain de Saint-Pierre, vote de subvention à l'association Oxyjeunes.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a été sollicitée par l'association Oxyjeunes pour la réalisation d'une manifestation sportive :

Le Trail Urbain de Saint-Pierre, le 28 Novembre 2026

Cette discipline est ancrée dans le paysage sportif Saint-Pierrois depuis quelques années. Cette manifestation n'a pu avoir lieu en 2025 en raison d'une programmation déjà très riche en fin d'année.

Cette nouvelle édition offrira l'occasion à l'ensemble des pratiquants du Département, et spécifiquement à ceux de Saint-Pierre, de se confronter aux meilleurs de la discipline.

L'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Pour mener à bien cette manifestation, l'association Oxyjeunes sollicite la collectivité pour une aide financière.

Au regard du dossier et de la couverture médiatique de cet évènement, il y a lieu de soutenir cette association, en lui accordant une subvention d'un montant de 3 000 €.

Considérant l'intérêt que représente cette manifestation, il est proposé d'apporter le soutien technique et logistique par la Ville, par la mise à disposition selon les disponibilités auprès des services techniques : de l'éclairage du site, de chapiteaux, de sanitaires, de tables, bancs, barrières, plantes vertes, coffrets électriques…

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, le vote d'une subvention d'un montant de 3 000 € en faveur de l'association Oxyjeunes.**

- **DE DIRE que les crédits seront inscrits sur la Ligne budgétaire : 028 65748 24.**

- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-271-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026